

AFFAIRE N° 29

INSCRIPTION en recette et en dépense au budget de la Commune pour l'exercice 1960 de l'emprunt de 8.237.487 F CFA pour travaux d'adduction d'eau de Ste-Clothilde et installation d'une turbine à l'usine hydroélectrique

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par convention du 5 Juillet 1960, la Caisse Centrale de Coopération Economique a consenti à la Commune de Saint-Denis, une avance remboursable d'un montant maximum de HUIT MILLIONS DEUX CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS (8.237.487 F) pour le financement des travaux d'adduction d'eau de Ste-Clothilde - Deux Canons - Allée des Manguiers et pour l'installation d'une turbine à l'usine hydro(électrique).

Afin de permettre l'emploi de cette somme pour le règlement ^{de memore} immédiat et situation déposée à la Mairie, avant le vote du budget supplémentaire prochain, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien autoriser l'inscription, en recette et en dépense au budget de la Commune pour l'exercice 1960, de l'emprunt désigné ci-dessus:

En recette au chap. 12 art. 2	8 237 487 F
En dépense au chap XXXV art. 13	8.237.487 F./.

Le Maire, Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Messieurs, je mets aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus./.

Approuvé, Adopté à l'unanimité.

~~Approuvé, Adopté à l'unanimité.~~
St Denis, le 10 septembre 1960
P. Le Maire absent en mission
~~Le Secrétaire Général~~
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte